

# Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

Madame Najat Vallaud-Belkacem  
Ministre de l'Éducation nationale,  
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Montreuil, le 10 novembre 2016

Madame la Ministre,

Par la présente, nous souhaitons vous exposer par écrit la position de la FNEC FP-Force Ouvrière sur la transformation du CAPA-SH et 2 CA-SH en CAPPEI. Nous sommes intervenus à chaque groupe de travail pour exposer les raisons de notre opposition à ce projet.

Ce n'est d'ailleurs pas une transformation mais une volonté de votre part de destruction de l'ASH, des spécificités par option et, donc, cela remet en cause l'existence même de ces postes au nom de l'inclusion scolaire. Force Ouvrière maintient son orientation d'un enseignement adapté à la difficulté et/ou au handicap de chaque élève et revendique, donc, le maintien de tous les postes ASH, de toutes les classes et structures spécialisées.

Nous ne pouvons souscrire ni au projet de réduction de 400 heures de formation avec le CAPA-SH à 300 heures alors même que le CAPSAIS était à 750 heures, ni à un "tronc commun" de 144 heures qui ne peut suffire à assurer une formation pour l'enseignement spécialisé.

Une telle réduction du volume de formation relève davantage d'une volonté d'économies budgétaires dans le cadre du principe de l'inclusion qui fait disparaître l'enseignement spécialisé et ses spécificités par option. Cette logique d'inclusion consécutive à la Refondation et la loi de Février 2005 fait peser les plus grandes inquiétudes sur l'avenir des postes spécialisés...

La baisse drastique du nombre d'heures de formation prévue avec la création du CAPPEI n'est ni acceptable, ni compatible avec le besoin des enseignants pour faire face aux besoins de ces élèves. Il est nécessaire de maintenir au moins le volume actuel.

Votre projet prévoit: *"Le CAPPEI est destiné à attester la qualification des enseignants du premier degré et du second degré appelés à exercer leurs fonctions dans les écoles, établissements, services accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers"*.

Comment envisager qu'un enseignant du second degré qui a eu un concours, et une formation disciplinaire et un professeur des écoles "généraliste" soient affectés, indistinctement sur tout type de poste spécialisé ? Comment dans ces conditions garantir à chacun le respect de ses obligations de services propres à son corps (18 heures pour les uns, 24 heures pour les autres) ?

Ensuite, le projet prévoit 156 heures, pour former les candidats sur l'équivalent de deux des actuelles options du CAPA-SH et du 2CA-SH... Par exemple comment apprendre à enseigner avec des connaissances en braille et en langage des signes en 156 heures ?

Il en va de même pour la grande difficulté scolaire (options E et F) et les troubles des fonctions cognitives (option D). La formation combinée sur deux options ne peut qu'entraîner une dilution de la spécificité correspondant aux différentes options du CAPA-SH et du 2CA-SH.

Les documents que vous nous avez présentés préparent à l'évidence la fusion des postes option E et des postes option G. Quelques heures de formation (que le document ne précise pas...) pour différencier ces deux types de postes, alors qu'ils ont un rôle bien distinct, alors que le CAPA-SH organisait deux formations bien distinctes et différentes ne pourraient pas se fixer le même objectif. En effet, la difficulté scolaire et la rééducation ne se traitent pas de la même manière.

Nous réitérons par ce courrier notre demande de maintien de tous les postes et leur identification dans les opérations du mouvement, au moment où le projet de création du corps de psychologue de l'EN externalise les psychologues des RASED.

Enfin, la restriction introduite d'une affectation sur un poste spécialisé pour prétendre accéder à la formation au CAPPEI lie l'exercice d'une fonction à l'obtention d'une formation, ce qui de fait instaure le RAEP pour les corps enseignants.

Dernier point que nous voulons souligner concernant la passation de l'examen. Vous ajoutez une troisième épreuve (contre deux épreuves pour l'examen CAPA-SH). Cette épreuve 3 est : *"La présentation d'une action conduite par le candidat (20 mn) témoignant de son rôle de personne ressource dans le cadre de l'éducation inclusive suivie d'un échange avec la commission (10 mn)."* La FNEC FP-FO s'oppose à l'existence même de cette épreuve. Une formation pour être enseignant spécialisé doit s'arrêter à l'apprentissage d'enseigner sur un poste spécialisé. Les enseignants spécialisés doivent être des enseignants et non des *"personnels ressources"*. Les élèves à *"besoins éducatifs particuliers"* doivent pouvoir recevoir un enseignement adapté. Cette épreuve que vous souhaitez définir dans *"l'arrêté relatif à l'organisation de l'examen"* exclut de fait de nombreux enseignants qui sont sur des postes ne permettant pas d'être *"personnel ressource"*. Que deviendront ces enseignants ? Que deviendront leurs postes spécialisés dans les classes spécialisées, structures spécialisées, les postes dans des instituts médicaux, des hôpitaux ? Prévoyez-vous la fermeture de ces postes ?

Pour la FNEC FP-FO, cette nouvelle certification, avec la disparition des options A-B-C-D-E-F-G ne peut en aucun cas répondre aux revendications des personnels !

Elle s'inscrit dans la logique de fusion des corps génératrice de polyvalence et de fragilisation des statuts particuliers de corps.

Pour toutes ces raisons nous vous demandons à renoncer à ce projet.

Je vous prie d'agréer, madame la Ministre, l'expression de mes meilleures salutations.



Hubert Raguin, secrétaire général